

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA SUD, PAYS DES LACS, PETITE MONTAGNE ET REGION D'ORGELET**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2020-056**

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : **129**

Titulaires présents : **89**

Suppléants présents : **1**

Pouvoirs : **9**

Date de convocation :

31/01/2020

Date d'affichage :

15/02/2020

Votants :	99	Pour :	51	Contre :	48	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	-----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

Délégués titulaires présents : ALLEMAND Jean Luc ; ANDREY Patrick ; AYMONTIER Gaëtan ; BAILLY Thierry ; BANCELIN Robert ; BANDERIER Laurent ; BARIOD Maurice ; BAUDURET Jacques ; BAZZUCCHI Dominique ; BELPERRON Pierre Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT François ; BENOIT Jérôme ; BERREZ Didier ; BERTHOZAT Michel ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOURGEOIS Josette ; BRIDE Christian ; BRIDE Frederic ; BRIDE Jean Louis ; BRIDE Marcel ; BROCARD Jean pierre ; BUCHOT Jean Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Claude ; CHAMOUTON Patrick ; CHARRIERE Gerard ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COTTIN Geneviève ; DALLOZ Jean Charles ; DE MERONA Bernard ; DELORME Jean-Louis ; DEPARIS VINCENT Christelle ; DUBIEF Ludovic ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY CARRETIE Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GADIOLET Marie Agnès ; GAMBAY Olivier ; GAULIER Jean Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROS FUAND Florence ; GUIDOT Henri ; HEBERT Anne ; HEIMLICH Aline ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JOURDANT Michel ; JOURNEAUX Cyrille ; LACOMBE Marie ; LACROIX Serge ; LAGARDE Jean Noël ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean Claude ; MANNA Julien ; MAS Laurence ; MILLET Alain ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MONNIER Roger ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL Guy ; MULLOT Aurélie ; NEVERS Jean Claude ; NEVEUX Marie pierre ; PAIN Michel ; PANSERI Alain ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; PRUDENT Sandrine ; RASSAU Jean Noël ; RENAUD Denis ; REVOL Hervé ; RIGAUD Alain ; ROTA Josiane ; RUDE Bernard ; TOURNIER Daniel ; VELON Nicole ; VIDEIRA Christelle ; VUITTON Daniel ; ZANINETTA Jacques ; ZEITLER Isabelle

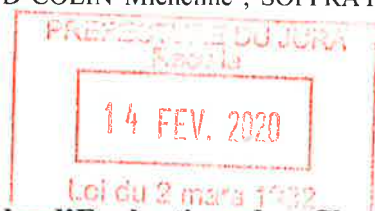
Délégués suppléants présents : TISSOT Isabelle pour GAROFALO Pascal (excusé)

Excusés ayant donné pouvoir : BENACCHIO Fabien à BUCHOT Jean Yves ; BOILLETOT Jean Marc à CHAMOUTON Patrick ; BOUQUEROD Michel à BRIDE Jean Louis ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; DUCLOS Martine à DELORME Jean Louis ; DUVERNET Daniel à CHARRIERE Gérard ; GUICHON Gilles à MOREL Denis ; NIEL Patrick à GADIOLET Marie Agnès ; RENAUX Marie Louise à CLOSCAVET Marie Claire ;

Excusés : BAILLY Hervé ; GILBERT Pierre ; GUINARD Sylviane ; HUGONNET Franck ; JAILLET Bernard ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine ; PEIRONN Sylviane ; PRELY Fabrice.

Absents : BAUD Pascal ; BORGES Alain ; BUFFAVAND Lionel ; CAILLON Gérard ; CATTET Jean Luc ; COMTE Thierry ; COULON Jean Paul ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUPIN Bernard ; ECOIFFIER Alain ; FEAU Pascal ; GIRARDOT Bernard ; GIRERD Jacques ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUILLOT Evelyne ; MOREL BAILLY Hélène ; PAGET Sylvain ; REBREYEND COLIN Micheline ; SOFFRAY Colette ; SOUSSIA Michel

Secrétaire de séance : Monsieur DELORME Jean Louis



Objet : Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté issue de la fusion et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges ;

Considérant qu'en application des dispositions précitées, cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres ;

Considérant que la CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant toutefois qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne détermine les modalités de désignation des membres de la CLECT, laissant alors au conseil communautaire une relative marge de liberté ;

DECIDE

De composer la commission locale d'évaluation des charges transférées telles que :

COMMUNE	NOMBRE DE REPRESENTANTS
Moirans en Montagne	1
Clairvaux les Lacs	1
Orgelet	1
La Chailleuse	1
Saint Hymetière sur Valouse	1
Val Suran	1
Valzin en Petite Montagne	1
Arinthod	1
Montlainsia	1
Thoirette-Coisia	1
Aromas	1
Lavancia-Epercy	1
Pont de Poitte	1
Vaux les Saint Claude	1
Vosbles-Valfin	1
Alieze	1
Andelot-Morval	1
Baresia-Sur-L'Ain	1
Beffia	1
Blye	1
Boissia	1
Bonlieu	1
Broissia	1
Cernon	1

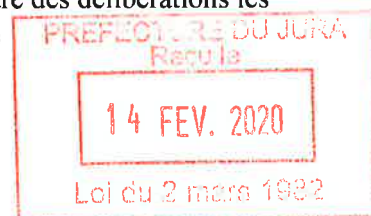
Chamberia	1
Chancia	1
Charchilla	1
Charcier	1
Charezier	1
Charnod	1
Chatel-De-Joux	1
Chatillon	1
Chaveria	1
Chevrotaine	1
Cogna	1
Condes	1
Cornod	1
Courbette	1
Coyron	1
Crenans	1
Cressia	1
Denezieres	1
Dompierre-Sur-Mont	1
Doucier	1
Dramelay	1
Ecrille	1
Etival	1
Fontenu	1
Genod	1
Gigny	1
Hautecour	1
Jeurre	1
La Boissiere	1
La Frasnée	1
La Tour-Du-Meix	1
Largillay-Marsonnay	1
Lect	1
Les Crozets	1
Maisod	1
Marigna-Sur-Valouse	1
Marnezia	1
Martigna	1
Menetrux-En-Joux	1
Merona	1
Mesnois	1
Meussia	1
Monnetay	1
Montcusel	1
Montfleur	1
Montrevel	1
Moutonne	1

Nancuisse	1
Nogna	1
Onoz	1
Patornay	1
Pimorin	1
Plaisia	1
Poids-De-Fiole	1
Presilly	1
Reithouse	1
Rothonay	1
Saint-Maur	1
Saint-Maurice-Crillat	1
Sarroгна	1
Saugeot	1
Songeson	1
Soucia	1
Thoiria	1
Uxelles	1
Vertamboz	1
Vescles	1
Villards-d'Heria	1

De charger Monsieur le Président de proposer aux maires de désigner le ou les conseillers communautaires de la commune comme délégué(s) de la CLECT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président
DELORME Jean-Louis

